



Fondation
Bettencourt
Schueller
Reconnue d'utilité publique depuis 1987

Concours Médecine-Humanités de l'École normale supérieure Session 2025 Rapport du jury

Présidence du jury :

Emmanuel Didier (ENS-PSL-CNRS), Directeur du programme Médecine-Humanités, Valérie Theis (ENS-PSL), Directrice adjointe de l'ENS-PSL pour les Lettres et les sciences humaines et sociales.

Membres du jury :

David Schreiber (ENS-PSL), Directeur des études Lettres et Sciences humaines et sociales de l'ENS ; Alexis Anne-Braun (ENS-PSL), Philosophie ; Albert Faye (Univ. Paris Cité), Pédiatrie ; Déborah Lévy- Bertherat (ENS-PSL), Littérature comparée ; Dominique Stoppa-Lyonnet (Univ. Paris Cité), Génétique ; Stéphane Van Damme (ENS-PSL), Histoire.

Sur les 39 candidatures de cette année, 12 personnes ont été déclarées admissibles, et une ne s'est pas présentée aux épreuves. 5 candidat-es ont été admis-es et 3 ont été placé-es sur liste complémentaire.

Examen des dossiers de candidature

La sélection des étudiant-es pour les épreuves d'admissibilité se fait sur dossier. Voici quelques données statistiques sur les candidat-es :

Cette année, 39 candidat-es se sont présenté-es, ce qui représente un retour aux nombres de candidatures habituels : si seulement 29 candidat-es s'étaient présenté-es en 2024, 41 et 44 candidatures avaient été présentées, respectivement en 2023 et 2022. Pour ce qui est du genre, 28 femmes (72%) et 11 hommes (28%) ont candidaté, ce qui reste proche des chiffres des années précédentes. 6 candidatures émanaient de boursier-es (15%), soit un chiffre en baisse par rapport aux années précédentes (18% en 2024, 27% en 2023 et 34% en 2024). Enfin, 46% des candidatures venaient de facultés parisiennes, et 54% de facultés non-parisiennes, contre 29% de parisien-nes et 71% de non-parisien-nes l'an dernier.

Universités	Nombre	Pourcentages
Université d'Angers (49035)	1	2,6%
Université de Paris (75006)	15	38,5%
Université de Strasbourg (67081)	1	2,6%
Aix-Marseille Université (13284)	2	5,1%
Université Clermont Auvergne (63001)	1	2,6%
Université de Lille (59800)	1	2,6%
Université Claude Bernard - Lyon 1 (69622)	2	5,1%
Université de La Réunion (97744)	1	2,6%
Université de Rennes (35700)	1	2,6%
Université de Montpellier (34090)	1	2,6%
Université de Caen Normandie (14032)	1	2,6%
Sorbonne Université (75006)	2	5,1%
Université de Poitiers (86073)	1	2,6%
Faculté de Médecine et Maïeutique Lyon Sud	1	2,6%
Faculté de la Timone	1	2,6%
Université de Poitiers, Faculté de Médecine et de Pharmacie	1	2,6%
Faculté de médecine de Strasbourg	1	2,6%
Faculté de médecine de l'Université Paris-Saclay	1	2,6%
Faculté de médecine, maïeutique et métiers de la santé à Nancy	1	2,6%
Université Grenoble Alpes (38400)	2	5,1%
Université de Bretagne Occidentale (29238)	1	2,6%
Total	39	100,0%

Les critères de sélection aux épreuves d'admission demeurent les mêmes que les années précédentes. Cependant, le jury a tenu à rappeler l'importance de la lettre de motivation, qui doit présenter une ébauche de projet de recherche s'appuyant sur des lectures et des expériences personnelles. Ce projet doit montrer une vraie curiosité pour les humanités tout en faisant des ponts entre ces humanités et les expériences en médecine. La lettre permet également d'attester de la qualité et de l'originalité de la réflexion des candidat-es. Loin d'une simple formalité administrative, la lettre de motivation est donc centrale dans le dossier de candidature.

Les autres critères de sélection sont les suivants :

- Excellent niveau dans les matières « littéraires » au bac et, si les bulletins sont fournis (ce n'est pas obligatoire), au lycée.
- Excellent niveau en médecine et dans les cours de SHS éventuellement suivis dans le supérieur.
- Motivation, non seulement exprimée par la lettre mais aussi par le CV (ex. associations caritatives, stages, volontariat).
- Les lettres de recommandation sont toujours examinées, mais elles gardent une place secondaire par rapport aux autres éléments du dossier.

À l'issue de l'examen des dossiers, douze candidat-es ont été déclaré-es admissibles.

Épreuve écrite d'étude de documents

Tous les candidat-es ont composé sur le sujet « Contraindre pour soigner ». Trois documents ont été proposés : un document écrit par un médecin, un extrait d'interview, et une image. L'exercice

consistait à démontrer que le/la candidat.e était capable d'analyser chaque document mais aussi de les mettre en relation les uns avec les autres et de construire une problématique à la fois originale et solide. Le jury a été aussi attentif à la bonne mobilisation de références extérieures ou d'exemples médicaux.

Le document 1 était un extrait de texte de l'aliéniste Jean Etienne Esquirol qui détaille les méthodes qu'il recommande pour nourrir de force les patient-es aliénés refusant de s'alimenter. L'extrait part de l'émotion ressentie par l'auteur face à la détresse et à l'envie de mourir des individus, et confronte le lecteur à un dilemme moral : jusqu'où peut-on agir, y compris violemment, contre la volonté des patient-es pour les empêcher de mourir ?

Le document 2 était un extrait d'entretien avec le philosophe André Comte-Sponville, publié dans la presse au moment des confinements visant à lutter contre la pandémie de Covid-19. L'argumentaire de Comte-Sponville explicite une norme éthique contemporaine : celle du consentement aux soins. Il défend le droit à ne pas consentir aux politiques de santé publique et à mourir. Il défend la liberté individuelle contre le devoir de solidarité.

Enfin, le document 3 était une photo de l'œuvre de Joseph Beuys intitulée « Infiltration homogène pour piano à queue » accompagné d'une courte légende replaçant l'œuvre dans son contexte. On voit un piano à queue entièrement recouvert d'une couche de feutre sur laquelle est cousue une grande croix rouge. Le piano apparaît protégé, et comme soigné par le feutre, mais il est dans le même temps rendu muet et, au moins momentanément, inutilisable. Le soin apparaît paradoxal, protecteur et, en même temps, muselant le patient.

L'apport de connaissances extérieures a été valorisé dans la mesure où ces dernières servaient à enrichir l'analyse des documents proposés ou leur mise en relation. Il n'était pas utile de plaquer des citations ou des références si celles-ci ne permettaient ni l'un ni l'autre.

En conclusion, les critères de jugement des copies qui ont été retenus étaient la correction du français et de l'orthographe ; la pertinence de l'analyse individuelle des documents ; la capacité à les mettre en relation les uns avec les autres ; l'originalité de la problématique et l'aptitude à organiser son raisonnement.

Le document qui a semblé le plus difficile aux candidat-es était le premier, à cause de l'ambiguïté de la position de l'auteur, mais les copies ont été pour la plupart de qualité. Les onze copies ont fait l'objet d'une double correction.

Épreuve orale et entretien de motivation

L'épreuve orale s'est déroulée pendant deux demi-journées. Les candidat-es passaient devant un jury composé de quatre personnes, un médecin, deux spécialistes de sciences humaines et le directeur du programme. Le/La candidat.e présentait son parcours et son projet en dix minutes, à la suite de quoi le jury discutait avec le/la candidat.e pendant dix minutes. Les candidat-es ont tous très bien maîtrisé leur temps de parole, avec ou sans notes.

Il n'est pas utile de répéter à l'oral ce qui avait déjà été écrit dans la lettre de motivation ou dans les autres pièces du dossier. Il est préférable d'ajouter des éléments à ce qui a déjà été écrit.

La discussion avec le/la candidat.e n'est pas un examen visant à tester ses connaissances. Le fait d'être capable de prendre de la distance avec ses expériences passées, de montrer une profondeur dans la réflexion, de répondre avec agilité aux questions posées a été jugé positivement. Le jury cherche à évaluer la cohérence du parcours et du projet. Les deux parties de l'oral ont un poids égal dans la décision finale du jury.

Désormais, le jury demande aux candidats quel département de l'École ils souhaiteraient intégrer s'ils sont admis ; il est important de donner une réponse claire à cette question.

Les 5 admis se répartissent comme suit : 4 femmes et 1 homme, 1 boursier-ère, 3 proviennent d'une université parisienne et 2 d'universités extra-parisiennes.